



MADAME JEANNE-MARIE DUBOIS
MAIRE DE DOURGES
18 RUE LEON GAMBETTA
62119 DOURGES

Lille, le 10 novembre 2017

Lettre recommandée avec avis de réception
N° 1A 137 158 2531 8

N/Réf. : 486/17 – EF/MD

Objet : ZLD – Lot 1

Avis sur les conditions de remise en état du site logistique en projet sur le Lot 1 Zone LD de la ZAC DELTA 3 sur la commune de DOURGES (62) dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale

Madame Le Maire,

La Société Publique Locale DELTA 3 projette la construction et l'exploitation d'un bâtiment logistique sur la zone logistique LD – Lot 1 - de la ZAC Delta 3 sur la commune de DOURGES.

Les terrains retenus pour le projet sont actuellement propriété du Syndicat Mixte de Dourges, qui va prochainement nous les céder.

Le projet est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise au régime de l'autorisation au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663.1 et 2263.2. Le projet sera également classé à déclaration pour les rubriques 2910.A et 2925.

En application de l'article D.181-15-2, alinéa 11°, du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site dans le cas de l'arrêt définitif de l'installation. Cet avis doit être joint à la demande d'autorisation environnementale dont le dépôt est envisagé pour fin novembre 2017.

Le projet sera aménagé conformément aux documents d'urbanisme et au règlement de ZAC en vigueur.

Lors de l'arrêt définitif de l'installation, la SPL DELTA 3 propose de remettre le terrain en l'état conformément aux dispositions du Code de l'Environnement et en fonction d'un usage de même type que celui couvert par la première autorisation c'est-à-dire à usage industriel ou usage d'activités économiques autorisées par les documents d'urbanisme.

Pour l'avancement du dossier, nous vous remercions de nous faire parvenir un courrier dûment signé et tamponné de votre part, indiquant votre avis sur le sujet cité ci-dessus.

Par ailleurs, nous vous proposons de prendre contact avec vos services pour vous présenter, avant le dépôt de la demande de permis de construire, le projet de dossier de demande.

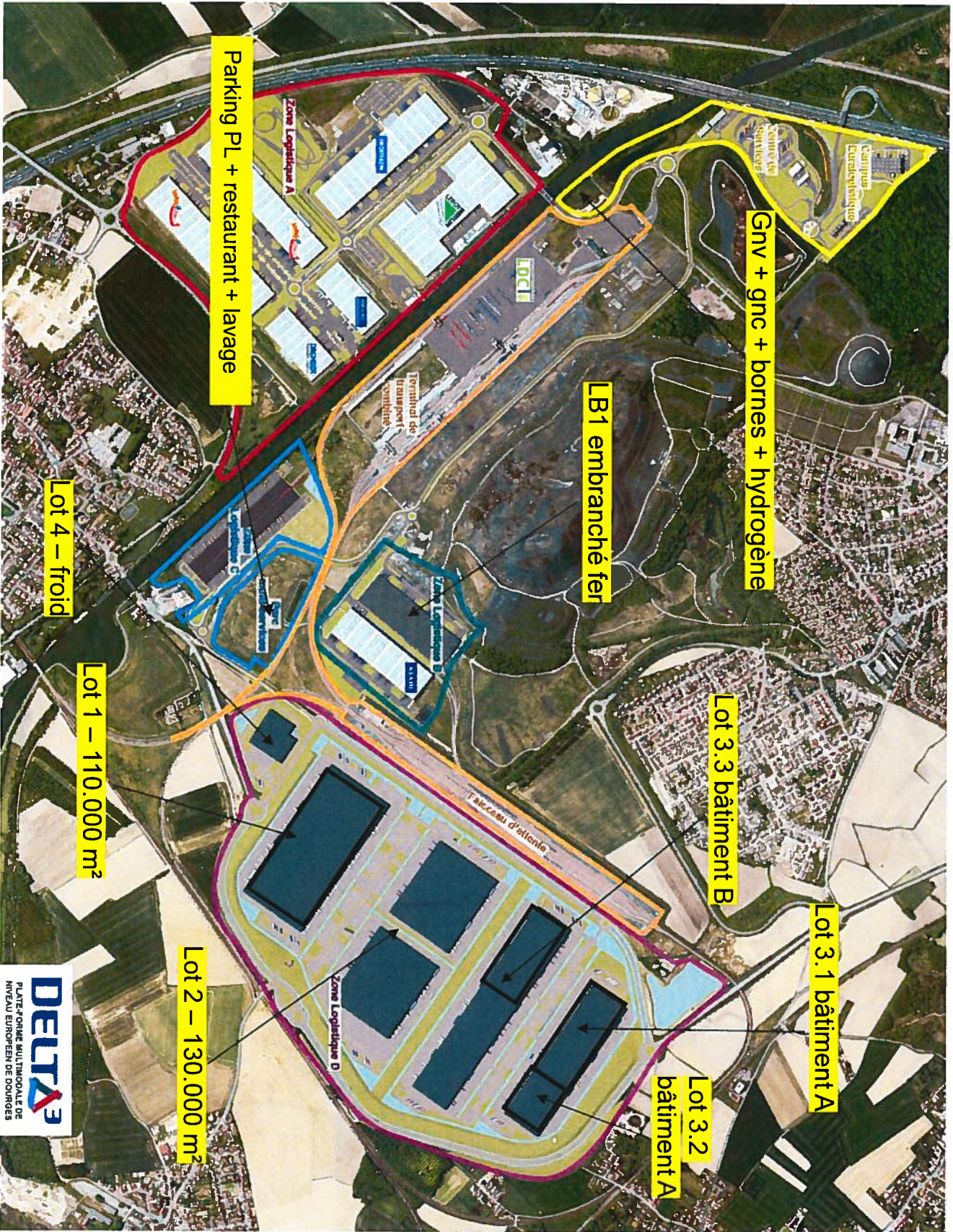
Nous restons à votre disposition pour vous apporter tous les compléments d'information nécessaires.

Je vous prie de recevoir, Madame Le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Emmanuel FAVREUILLE
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Favreuille', written in a cursive style.

PJ : Plan de situation du site et plan de masse du projet



Parking PL + restaurant + lavage

Gnv + gnc + bornes + hydrogène

LB1 embranché fer

Lot 4 - froid

Lot 1 - 110.000 m²

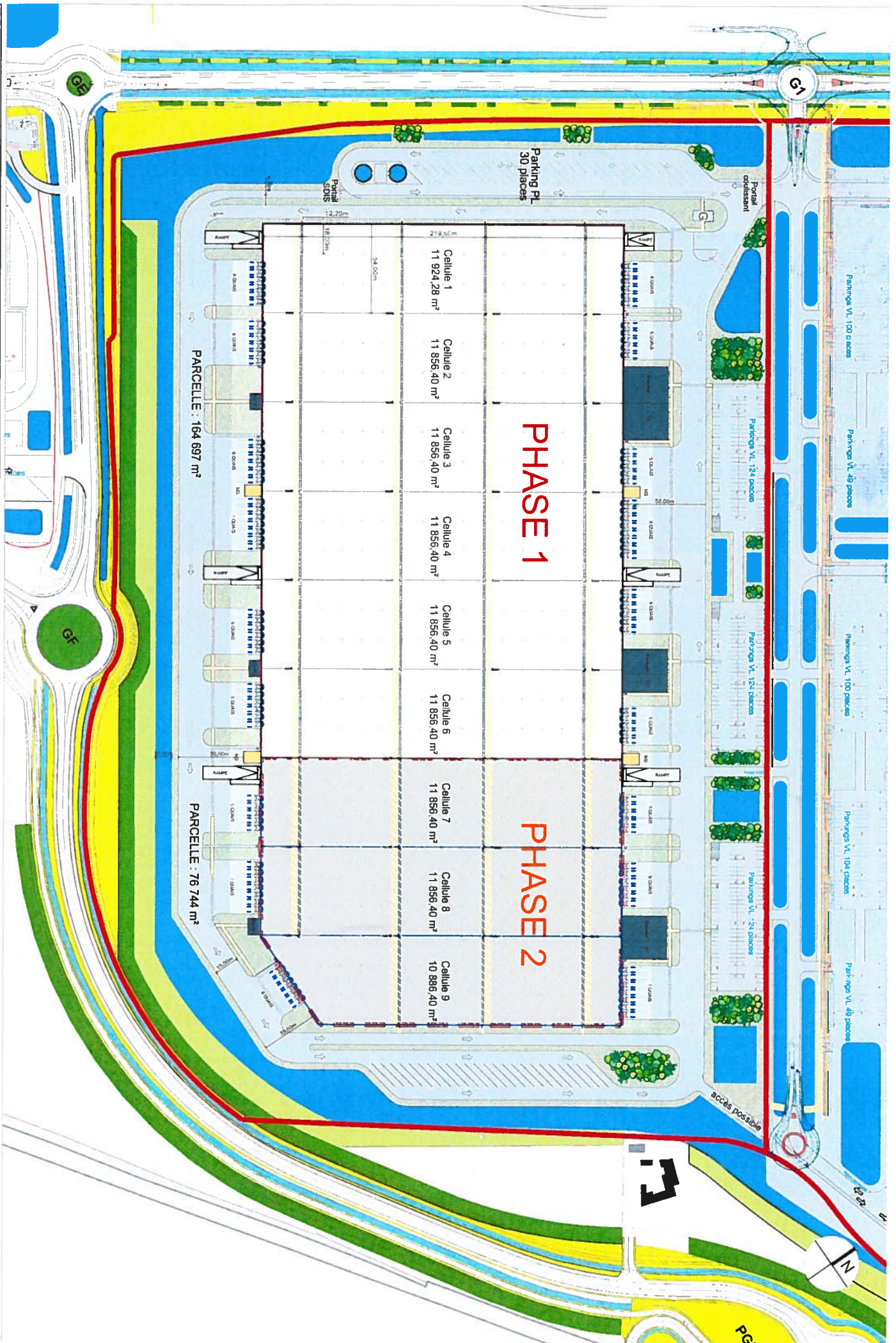
Lot 2 - 130.000 m²

Lot 3.3 bâtiment B

Lot 3.1 bâtiment A

Lot 3.2 bâtiment A





PHASE 1

PHASE 2

- Cellule 1 11 924,28 m²
- Cellule 2 11 856,40 m²
- Cellule 3 11 856,40 m²
- Cellule 4 11 856,40 m²
- Cellule 5 11 856,40 m²
- Cellule 6 11 856,40 m²
- Cellule 7 11 856,40 m²
- Cellule 8 11 856,40 m²
- Cellule 9 10 886,40 m²

PARCELLE : 164 697 m²

PARCELLE : 76 744 m²

Maitre d'ouvrage DELTA 3
7, Boulevard MIV
59000 Lille

DELTA 3

Architecte SOHO ATLAS

PARIS 91 rue Lecourbe 75015 Paris - T 01 56 56 53 13 info@soho-atlas.com
LYON 301 Cours Franklin 69002 Lyon - T 04 72 71 62 70 contact@soho-atlas.com
ST ETIENNE 17 rue de la Presse 42000 St Etienne - T 04 77 53 53 50 info@soho-atlas.com

SOHO ATLAS

Attaire

Extension de la plate-forme multimodale et logistique
Plate-forme DELTA 3
67119 Daxennes

Phase APS

Echelle 1/2000

Date 06.11.17

feuille ou plan n° 1

indice D

Ce document est la propriété de la société SOHO ARCHITECTURE. Il ne peut être réproduit ou communiqué sans autorisation



Ville de **DOURGES**

le Maire

Dourges, le 27 novembre 2017

Le Maire de **DOURGES**

à

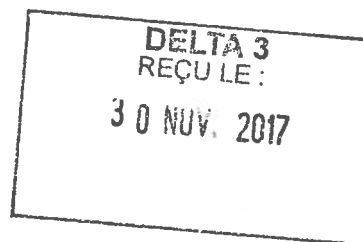
Monsieur Emmanuel FAVREUILLE

Directeur Général

DELTA 3

7 boulevard Louis XIV

59000 LILLE



OBJET : Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement
construction d'un bâtiment logistique sur le lot 1 situé sur la zone LD
de la ZAC DELTA 3 - commune de **DOURGES**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier reçu le 14 novembre 2017, j'émet un avis favorable, en annexe 1, sur votre proposition de remise en état du site après exploitation.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma meilleure considération.

Le Maire,



J-M. DUBOIS

CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE DU BÂTIMENT LOGISTIQUE LOT 1 DE LA ZONE LD

En fin d'exploitation volontaire par la société SPL DELTA 3, le site sera :

- Soit cédé en l'état en vue d'une exploitation similaire par un nouvel exploitant ou d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur ;
- Soit vidé des produits, déchets et équipements présents sur le site en vue d'une vente des bâtiments pour une réaffectation dans le cadre d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur.

Dans le cadre de la cessation volontaire d'activités, SPL DELTA 3 respectera les articles R512-39-1 à R512-39-6 du Code de l'Environnement visant en particulier :

- A l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site, à la suppression des risques d'incendie et d'explosion. Il convient de noter que l'activité du projet ne met pas en jeu des quantités importantes de produits dangereux. Aussi, lors du démantèlement du site, il restera, sur la parcelle, le bâtiment (libre de marchandises et déchets) pour lequel seront maintenus les équipements contribuant à son exploitation, à savoir :
 - Le transformateur électrique ;
 - La chaufferie.
- En cas de besoin, à interdire ou limiter l'accès au site et à surveiller les effets de l'installation sur l'environnement : l'ensemble des locaux ainsi que les portails d'entrée seront maintenus fermés afin de limiter les risques de dégradations externes ;
- A prendre les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement pollués : on notera cependant que l'activité du site n'est pas de nature à engendrer des pollutions du sol, des eaux souterraines et superficielles.



AVIS FAVORABLE
le 27 novembre 2017
le Maire
[Signature]
J.-M. Dubois